... peu recommandable au point de vue purement littéraire. »

De la *République Française* :

« La question, on le voit, est donc très simple et elle se pose en ces termes : Est-il permis, sous la République de 1891, de flétrir l'homme qui a envoyé à l'échafaud la noble élite des ... de 1793 ?

» Si oui, le gouvernement a commis une singulière maladresse en se faisant le protecteur imprudent et violent des admirateurs attardés de Robespierre, c'est-à-dire de la Terreur ; si non, il a bien fait. Mais alors il faut qu'il le dise franchement. »

De l'*Estafette* :

« Il y a quelque chose de grave en cette petite affaire. C'est l'étrange docilité avec laquelle le gouvernement se plie aux exigences individuelles, au lieu de se placer, selon son devoir strict et absolu, au point de vue du droit gouvernemental. »

Du *Soleil* :

« Curieux, ce M. Bourgeois, et pas brave homme comme son homonyme chansonné par Gustave Nadaud ! Il est, comme tous les radicaux, anti-libéral et ne veut point d'autre religion que la sienne. L'esprit tout entier de l'Inquisition est en travail dans sa cervelle et, à ses yeux, la Révolution étant un dogme, nul n'a le droit d'y porter une main sacrilège.

» Et notons en passant qu'il s'agit des plus mauvais jours, des jours que des républicains très sincères répudient et qui appelaient forcément la réaction, et d'abord la protestation la plus indignée. Il faut croire que de telles mesures finiront bien par montrer à des électeurs, surpris ou circonvenus, vers quel but on tend et quel est l'idéal républicain des gens qui les gouvernent. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 27 janvier 1891

Présidence de M. Floquet, président

La Chambre fixe après la discussion de la loi sur le travail, la discussion de l'interpellation de M. de Bellevai sur le décret du 22 janvier qui a créé un conseil du travail.

SECOURS AUX VICTIMES DES INONDATIONS

M. Thellier de Poncheville. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit extraordinaire de deux cent mille francs pour secours aux victimes des inondations dans la France.

Je demande l'urgence. (Très bien ! à droite.)

M. Floquet. — Le ministre de l'intérieur n'est pas présent.

M. Thellier de Poncheville. — J'ai prévenu M. le ministre de mes intentions, mais comme il est absent pour raison de santé, je n'ai pas cru devoir demander la discussion immédiate.

M. Floquet. — La question d'urgence sera tranchée à la prochaine séance, lorsque M. le ministre sera présent.

QUESTION DE M. BARTHOU

La révocation de Mgr Pajol

M. le Président. — M. Barthou a la parole pour adresser à M. le ministre des affaires étrangères une question.

M. Barthou. — Au lendemain des élections législatives du 22 septembre, le gouvernement avait supprimé le traitement de 29 desservants dans le département des Basses-Pyrénées; il obtint le déplacement de dix d'entre eux qui s'étaient mêlés à la lutte électorale.

Sept de ces prêtres introduisirent un appel devant la cour de Rome contre la décision de l'évêque.

Un conflit était inévitable, le pape eut la sagesse de demander à ces prêtres de retirer leur appel, ils le firent.

Malheureusement, le parti clérical s'entremettait, et, à la date du 25 décembre, il obtenait du pape, pour quatre des prêtres du diocèse de Bayonne, des distinctions honorifiques.

Le curé d'Ossez, qui s'était particulièrement distingué par sa violence, était fait ainsi camérier d'honneur.

La presse cléricale n'a pas manqué de se réjouir des honneurs accordés à ces prêtres; ainsi la *Semaine religieuse* du diocèse de Bayonne disait, qu'en donnant ces distinctions, le Saint-Père avait flétri ce gouvernement de voleurs. (Rumeurs à gauche).

La Chambre ne saurait demeurer indifférente à des faits de cet ordre.

M. l'abbé Pujol, directeur de Saint-Louis-des-Français, qui s'était occupé de cette affaire, a été révoqué par le ministre.

Le ministre a bien fait; je l'approuve hautement. (Rires prolongés et exclamations à droite et au centre.)

Cette mesure est-elle suffisante ? Je ne le pense pas. M. le ministre des affaires étrangères a-t-il obtenu du Pape les explications nécessaires; qu'il les fasse alors connaître à la Chambre et au pays. (Rires ironiques à droite.)

Il y a là une question d'ordre général.

La Chambre n'ignore pas le bruit qui s'est fait autour de l'adhésion, plus ou moins sincère, de certains évêques au gouvernement de la République. (Exclamations au centre. — Très bien à gauche.)

On dit que le pape seconde ce mouvement; des faits, comme celui de Bayonne, semblent le démentir.

J'exprime le souhait que M. le ministre nous fasse connaître les explications qu'il avait le devoir d'exiger.

Réponse de M. Ribot

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — Quand M. l'abbé Jouffret prit possession du siège épiscopal de Bayonne, qui était vacant au moment des élections, il comprit qu'il fallait déplacer un certain nombre de ses prêtres.

On persuada aux prêtres visés de faire appel au Saint-Siège.

Le gouvernement français fit présenter des observations au Saint-Siège et Sa Sainteté le Pape eut la sagesse de dessaisir la congrégation du Concile, à qui ces pétitions avaient été adressées.

Mais à la date du 10 août, M. l'abbé Pujol, originaire du diocèse de Bayonne, qui était à la tête des établissements de Saint-Louis, à Rome, s'était immiscé dans les affaires du diocèse, allait jusqu'à déclarer dans une lettre — qu'il a reconnue — qu'il était d'accord avec le gouvernement français pour obtenir du Vatican quelques récompenses. (Exclamations à gauche).

M. Noël Parfait. — Et l'ambassadeur ?

M. Ribot. — Notre ambassadeur a fait son devoir avec toute la fermeté désirable. L'incident était clos, et il ne pouvait prévoir qu'un prêtre, pendant que lui était en congé en France (Rires) ferait au Vatican de pareilles démarches.

M. l'abbé Pujol était allé jusqu'à substituer un nom à un autre parmi les prêtres visés. Il a manqué à tous ses devoirs. Sa révocation était justifiée. (Très bien ! à gauche.)

Il est évident qu'il avait placé le Saint-Siège dans une situation irrégulière et fausse.

Le gouvernement a appelé sur ces faits l'attention du Saint-Siège qui a reconnu avoir été victime d'une véritable supercherie et a autorisé le ministre des affaires étrangères à déclarer qu'il regrettait son erreur et repoussait en tout cas absolument les commentaires de la presse et ne croyait pas blesser les susceptibilités du gouvernement français. (Oh ! oh ! à gauche.)

En raison des circonstances qui avaient accompagné la collation de ces distinctions, le gouvernement français ne saurait admettre aucune équivoque.

Il fera défense aux ecclésiastiques de faire usage de ces titres honorifiques, et il est convaincu que la cour de Rome sera la première à leur conseiller de s'incliner devant les droits du gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

M. Barthou déclare prendre acte des paroles de M. le ministre.

L'incident est clos.

LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

M. Floquet. — L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Sur l'article 1er, **M. Dumay** développe un amendement tendant à ajouter à l'article premier une disposition disant que les bureaux et magasins seront aussi bien que les carrières, chantiers et ateliers soumis à la surveillance des inspecteurs.

M. Ferroul se rallie à l'amendement de Dumay.

L'amendement, repoussé par la commission et le gouvernement, est repoussé par 339 voix contre 164.

Le premier paragraphe de l'article 1er soumettant aux obligations déterminées par la loi, le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les mines et manufactures est adopté.

Sur le deuxième paragraphe, **M. Aynard** développe un amendement tendant à décider que les établissements de familles dans lesquels le travail est fait à l'aide de chaudières à vapeur ou de moteurs mécaniques ne seront pas soumis à la surveillance édictée par la loi; ces moteurs ne présentant aucun danger, on peut les surveiller au point de vue des accidents, mais il ne faut pas, parce qu'il y a un moteur dans un atelier de famille, soumettre tout l'atelier aux dispositions de la loi.

M. le comte de Mun. — Je demande qu'il soit bien entendu que cet amendement ne s'applique qu'aux ateliers de famille. (Assentiment).

M. Jamais, rapporteur. — La Commission repousse l'amendement.

M. Aynard. — Je ne m'oppose pas à la surveillance des moteurs mécaniques, mais je demande qu'on n'étende pas l'inspection aux petits ateliers qui existent à Lyon, dans le Nord et à Paris.

Je pense que mes collègues de Lyon approuveront ma manière de voir. (Très bien au centre et à droite).

M. Ricard, président de la commission. — L'amendement de M. Aynard met en jeu le principe de la loi. (Protestations à droite). Aussi la commission le repousse.

M. Aynard. — Je m'étonne de cette obstruction.

M. le comte de Mun. — Je voterai l'amendement Aynard qui, à mon avis, est loin de détruire, comme on l'a soutenu, le principe même de la loi (très bien à droite). L'intervention de la loi dans la famille est un très grand mal que je voudrais éviter.

Il faut éviter de donner, à cette loi, un caractère d'inquisition, et se borner à dire que les ateliers de famille ne sont pas soumis à la loi. (Très bien, à droite.)

M. Aynard maintient son amendement.

M. Ricard. — La commission repousse l'amendement et les conclusions de M. de Mun.

Cris à gauche : aux voix ! aux voix !

L'amendement Aynard est repoussé.

L'ensemble du principe, exceptant les ateliers de famille, à condition que le travail s'y fasse par l'aide de chaudières à vapeur, ou moteurs mécaniques, est mis aux voix.

M. Thellier de Poncheville propose d'ajouter une disposition additionnelle à l'article 1er, tendant à excepter les travaux qui, bien qu'exécutés dans les dépendances d'usines, manufactures ou ateliers, doivent néanmoins être considérés, par leur nature, comme travaux agricoles.

Les règlements d'administration publique détermineraient quels sont ces travaux.

La loi ne peut pas, en effet, entrer dans tous ces détails. Le principe présomptif sera que tout travail fait pour le compte d'une usine ou manufacture sera un travail frappé par les prescriptions de la loi.

M. le Rapporteur répond que tous les cas rentreraient dans le travail industriel qui entraînerait l'application de la loi.

M. Thellier de Poncheville dit que les mots qui l'avaient effrayé étaient ceux-ci : *et dépendances de l'usine*. Il n'insiste pas et retire son amendement.

L'article 1er est adopté.

Article 2. — Les enfants ne peuvent être employés par les patrons, ni être admis dans les établissements énumérés dans l'article 1er avant l'âge de treize ans révolus.

La Chambre rejette l'amendement Ferroul, qui propose de reporter l'âge d'admission des enfants à quatorze ans.

Le 1er paragraphe de l'article 2 est adopté.

M. Loreau développe un amendement portant que les enfants munis du certificat d'études primaires institué par la loi du 28 mars 1882 peuvent être employés à partir de douze ans.

M. de Mun. — Je demande à la Chambre de repousser cet amendement et de maintenir le texte adopté sur la proposition en première délibération. Je crois qu'il serait préférable d'ouvrir les ateliers aux enfants âgés de 14 ans, à cause de leur formation physique ; cependant j'ai voté contre l'amendement Ferroul pour permettre à la loi de se mettre d'accord avec la loi scolaire.

Le certificat d'études primaires actuel n'a rien de commun avec l'ancien, que je regrette pour ma part, avec beaucoup d'inspecteurs du travail. Certainement il contribue à atrophier le développement physique (oh ! oh ! à gauche); si la proposition de M. Loreau était adoptée, les parents pousseraient plus encore ces enfants pour qu'ils finissent leurs études le plus tôt possible ce qui atrophierait plus encore une génération qui l'est déjà trop.

Du reste, j'accepterai l'amendement Loreau si les enfants de douze ans n'étaient astreints qu'à un demi-travail, mais je ne saurais admettre qu'on soumette à une journée de travail de 10 heures, un enfant de douze ans. Actuellement je crois que la Chambre n'a pas à se déjuger. (Applaudissements à droite.)

M. Jules Roche. — Que vous demandent les signataires de l'amendement comme Loreau et Schneider ?

M. Jourde. — Les industriels, (ironiquement) les amis de l'ouvrier...!

M. Loreau. — Nous les aimons autant que vous.

M. Jourde. — Oui, pour les exploiter. Vous les aimez comme les sangsues aiment les malades. (Exclamations. Protestations indignées à droite).

M. Floquet. — Moins que personne, vous n'avez droit de faire d'interruption aussi inconvenante. (Appl.)

Rien, dans votre passé, ne vous autorise à vous poser en censeur de vos collègues dans ces termes. (Nouveaux applaudissements.) Je vous rappelle à l'ordre.

M. Jules Roche. — Au nom du gouvernement, je demande que la Chambre vote l'amendement.

L'amendement, accepté par la commission et le gouvernement, est adopté par 345 voix contre 159.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Malgré les explications de M. Jourde, M. Floquet maintient le rappel à l'ordre.

La séance est levée à 6 heures 50.

SÉNAT

Séance du mardi 27 janvier

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le président prononce l'éloge de M. le baron Le Guay, sénateur de Maine-et-Loire, décédé.

Le Sénat ajourne la suite de la discussion de la proposition de loi de M. Lenoël modifiant la loi municipale de 1884.

La prochaine séance est fixée à lundi à trois heures.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

NOUVELLES DU JOUR

La réglementation du travail

Paris, 27 janvier. — M. Ricard a communiqué à la commission du travail le résultat de l'enquête faite dans le département de la Seine sur l'organisation du travail des hommes. Sur 21,894 avis exprimés, 5419 sont favorables à la journée de 8 heures sans heures supplémentaires; 1,513 favorables à la journée de 8 heures avec heures supplémentaires; 1,247 favorables à la journée de 9 heures; 7010 favorables à la journée de 10 heures; 166 favorables à la journée de 11 heures; 263 favorables à la journée de 12 heures et plus.

En somme 15,618 avis soit 72 0/0 sont favorables à la limitation légale de la journée de travail et 6,776 soit 27 0/0 sont hostiles à la réglementation légale.

Une révolte de Chinois à bord d'un navire

Marseille, 27 janvier. — Le courrier d'Haïphong, arrivé ce matin raconte qu'à 40 milles d'Hong-Kong, les passagers chinois, à un signal donné, se sont révoltés à bord du steamer *Samoa*.

S'armant de revolvers et de coutelas ils enferment les officiers et les passagers dans une cabine, tuent le capitaine, un passager, blessent deux officiers, se partagent la cargaison que viennent chercher quatre jonques, et ne quittent le navire qu'après l'avoir complètement dévalisé.

Une bagarre en Suisse

Lugano, 27 janvier. — Dimanche soir le corps de musique de la société libérale de Ressa a été accueilli à Madonna del Piaro par des coups de fusils. Dans la bagarre qui suivit, les libéraux se seraient emparés d'un fusil appartenant à l'huissier communal. Cette affaire produit une certaine effervescence.

Le Congrès de la Société d'encouragement à l'agriculture

Paris, 27 janvier. — Aujourd'hui s'est ouvert le congrès de la Société d'encouragement à l'agriculture, à l'Hotel Continental.

M. Guichard, sénateur de l'Yonne, présidait, en remplacement de M. Foucher de Careil; dans son discours, il insiste sur la nécessité d'obtenir une modification à la loi sur les sucres.

MM. Gaston, Bazille et Cazel ont demandé une protection efficace en faveur des viticulteurs, au moment où vont être modifiés les tarifs douaniers.

Les commissions scolaires

Paris, 27 janvier. — M. Jacquemard, député des Ardennes, avait attiré l'attention du ministre de l'instruction publique sur l'application de la loi du 28 mars 1882.

Le ministre, dans sa réponse, reconnait que les commissions scolaires ne fonctionnent pas partout avec la régularité désirable.

Il y a lieu, ajoute-t-il, de se demander si c'est par de simples mesures administratives qu'on atteindra le but poursuivi ou s'il ne serait pas nécessaire de modifier la loi elle-même.

Le ministre se propose d'ouvrir une enquête statistique qui permettra de se rendre compte des mesures à prendre.

Le travail des femmes et des enfants — Repos du dimanche

Paris, 27 janvier. — Mgr Freppel, MM. Jacques, Piou, de Mun, Thellier de Poncheville, de Dompierre, d'Hornoy, de Mackau et plusieurs autres députés de la Droite, viennent de déposer l'amendement suivant au projet de loi adopté par le Sénat sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes qui tend à remplacer le deuxième paragraphe de l'article cinq du projet par ces mots : « Le repos hebdomadaire pour les personnes protégées par la loi est fixé au dimanche. »

Le traité avec le Dahomey

Paris, 27 janvier. — La commission du Dahomey a décidé à l'unanimité de renvoyer le projet de convention du gouvernement, comme n'étant pas assez favorable à la France pour être ratifié par le Parlement.

Le gouvernement devra donc l'appliquer sous sa responsabilité.

La réunion royaliste de Nîmes

Nîmes, 27 janvier. — La réunion royaliste dont il a déjà été parlé est définitivement fixée au dimanche 8 février.

Toute la presse conservatrice de la région, depuis Lyon jusqu'à Toulouse, y sera représentée.

La société des conférences du sud-ouest enverra une délégation, accompagnée par M. Princeteau.

M. d'Haussonville, ami personnel du comte de Paris, prononcera un grand discours politique qui aura le caractère d'un manifeste.

Le soir, un grand banquet aura lieu.

Dans le Soudan français

On télégraphie du Sénégal :

« Saint-Louis, 27 janvier. — Une dépêche de Kayes annonce que le commandant Ruaul a dispersé dans le Goudiouné le dernier rassemblement des débris de l'armée d'Ahmadou.

» Il a fait 800 prisonniers. Les soumissions affluent, notamment celle d'Ali-Bouli.

» Ahmadou fuit par le désert. Ses femmes et ses papiers sont entre nos mains. »

Terrible accident de chemin de fer

New-York, 27 janvier. — Un train contenant le 7e régiment de cavalerie et l'artillerie, qui revenaient de la guerre indienne, s'est rencontré avec un autre train à Irving (Kansas).

Un grand nombre de wagons ont été brisés et le bruit court qu'il y aurait beaucoup de victimes.

Un nouveau mandement de Mgr Fuzet

Le *Petit Nimois* raconte que, dimanche dernier, Mgr Fuzet, présidant aux vêpres, en la cathédrale, n'a pu trouver parmi les membres du chapitre deux chanoines pour constituer sa chapelle. Tous, quoique présents au chœur, se seraient successivement récusés.

L'*Observateur Français* dit à ce sujet :

« Nous avons vraiment peine à croire au récit du journal nimois. Et nous ne le relatons que sous les plus expresses réserves.

» Si, cependant, le fait était exact, alors nous avouerions bien sincèrement que MM. les chanoines de Nîmes auraient, en cette circonstance, commis un acte absolument répréhensible, et de toutes manières, non seulement par l'oubli des règles ecclésiastiques, mais par l'oubli des règles de la simple politesse. »

Au Conseil des ministres

LA JUSTICE A MADAGASCAR

Au Conseil de mardi, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a été autorisé à préparer un projet de loi portant organisation de la justice française à Madagascar.

LES GREFFES DES CONSEILS DE GUERRE

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a fait signer un projet de loi ayant pour but de modifier les greffes de conseils de guerre.

Il résulterait de ce projet une réduction de personnel et par suite une diminution de dépenses.

LES INCIDENTS DE « THERMIDOR »

Les ministres se sont en outre entretenus des incidents qui se sont produits hier à la représentation de *Thermidor*.

M. Constans a fait appeler le préfet de police.

A propos de *Thermidor*, on lisait dans la *France* :

« Il semble probable que l'interdiction de *Thermidor* ne tardera pas à être prononcée; d'autre part, on parle du remplacement de M. Larroumet, directeur des beaux-arts, qui aurait vivement insisté auprès de M. Bourgeois en faveur de l'autorisation de *Thermidor*.

» M. Bourgeois n'aurait lu la pièce qu'après coup et s'en serait rapporté à l'opinion de M. Larroumet.

» Le conseil des ministres n'a pas eu à se prononcer sur cette question, qui est du domaine exclusif du ministre de l'instruction publique. »

Les premières à Paris. — « Jeanne d'Arc » au Châtelet

Paris, 28 janvier. — Après la Porte-Saint-Martin, l'Hippodrome, le Châtelet continue le culte de la bonne Lorraine. Mardi soir, a eu lieu dans ce théâtre la première représentation de *Jeanne d'Arc*, drame en 5 actes avec prologue, de Joseph Fabre.

Le drame va de Domremy à Rouen en passant par Reims, mais en délaissant Orléans pour la bataille de Patay. Ce dernier point constitue une innovation qui, pleine de mouvement et d'intérêt, a beaucoup plu au public. Il faut en dire autant de la cérémonie du sacre à Reims, reconstituée en entier jusqu'à un sermon, le panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé par Alain Chartier.

La prose de Joseph Fabre, un fanatique de la grande héroïne, est pénétrée d'un souffle lyrique remarquable et très touchant.

Elle est absolument dans le goût du temps. Par contre, l'œuvre dénote une inexpérience scénique assez remarquée. On emporte de la représentation un sentiment vrai que l'Eglise, dans son ensemble, ne saurait être rendue responsable de la mort de la Pucelle.

Les chœurs et les suites d'orchestre, écrits par Benjamin-Godard, sont empreints d'une inspiration très chaleureuse. Mme Segond-Weber (Jeanne d'Arc) a obtenu un grand succès. La mise en scène est grandiose.

En résumé, énorme succès.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 28 janvier. — Hauteur barométrique, 765. Température à 7 heures du matin..... 2 degrés audessus de zéro. à 1 « du soir..... 5 degrés audessus de zéro. 4 degrés audessus de zéro.

Paris, 27 janvier. — Des pressions supérieures à 765mm couvrent le continent, excepté les Iles Britanniques et la Scandinavie.

Le baromètre atteint 770 mm sur la Méditerranée et 780 mm à Moscou, tandis que les hauteurs s'abaissent jusqu'à 745 mm au nord de l'Ecosse et sur la côte de Norvége.

Le vent souffle généralement d'entre Sud et Ouest, il est assez fort sur la Manche avec mer houleuse.

Des pluies sont signalées sur les Iles britanniques et la Scandinavie, ainsi qu'à la pointe de Bretagne.

La température descend excepté sur nos côtes et sur le golfe de Bothnie.

Le thermomètre marquait ce matin, 28° à Moscou, 9° à Turin, 1° à Paris, 9° à Brest et 11° à Alger.

On notait, dans les stations élevées, 3° au Puy de Dôme et 6° au pic du Midi.

En France, le temps beau et assez doux va continuer.

A Paris, hier, belle journée.

Température la plus basse de la nuit : 1°5.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

L'UNION DES ACHATS

3me COMBINAISON. — Soins gratuits du médecin et rente après quinze ans avec la « Garantie Foncière » société coopérative mutuelle.

En utilisant chaque mois cinquante bons d'un franc, ou dix bons de cinq francs, on débourse quarante-cinq francs, on a pour cinquante francs de denrées ou de marchandises et on a droit : 1° aux soins gratuits du médecin et 2° après quinze ans — quel que soit l'âge — à une rente viagère de *quatre cents francs* par an, et à un patrimoine de *trois mille francs*, au moyen de la combinaison offerte par la *Garantie Foncière* société coopérative mutuelle dont l'ingénieux fonctionnement est basé sur la propriété, sur la terre.

L'Union des Achats délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° A la librairie du Journal de Roubaix ,

2° Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

Nota, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*Union des Achats.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. Emile Moreau devant ses électeurs. — On annonce pour dimanche prochain, premier février, à quatre heures et demie de l'après-midi, dans la grande salle du Pré Catelan, une réunion publique au cours de laquelle M. Moreau, député, rendra compte de son mandat. Cette réunion est organisée par le comité radical-socialiste. A l'issue de la séance, les organisateurs ont décidé d'offrir un punch à M. Moreau, dans la salle Bodin, rue Jeanne d'Arc, (près des Halles).

La prochaine conférence de la société de géographie aura lieu samedi 31 janvier, à huit heures et demie du soir. Le sujet que traitera le conférencier, M. Fritz du Bois, *Les Indes Néerlandaises*, est des plus intéressants, et n'a jamais été développé dans les nombreuses conférences que la société de géographie a données depuis onze ans. Nul doute qu'il y ait, samedi soir, un nombreux auditoire à la salle de la Bourse. La conférence sera agrémentée de projections lumineuses.

On nous prie de rappeler que c'est lundi prochain, 2 février, à neuf heures du matin, qu'aura lieu, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le tirage des obligations des eaux de la Lys. Ce tirage est public.

Descente du parquet à Ascq. — Le parquet de Lille a fait cette après-midi une descente à Ascq.

Il avait apporté deux sacs trouvés dans la malle de Baillet.

Ces sacs ont été reconnus semblables à ceux que possède M. le curé d'Ascq.

Ils sont de même grandeur, ont la même forme ; la toile, les cordons et les coutures sont similaires.

Résultat d'une adjudication. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication des articles nécessaires aux travaux d'aiguille pour les écoles communales de filles. Le bureau était présidé par M. Vinchon, adjoint, assisté de M. Pierre Destombes et F. Carissimo. Cette adjudication se divisait en deux lots : 1° Fourniture annuelle de tissus et 2° Fourniture annuelle d'articles de mercerie.

1er lot. — Tissus : Le devis s'élevait à 1.500 francs, quatre soumissionnaires se sont présentés : MM. Novozelski, de Roubaix, qui a offert un rabais de 26.50 pour cent ; Rammaert-Soete, de Roubaix, 27 pour cent ; Friboug, de Roubaix, 21.75 pour cent et Rammaert-Jeu, de Roubaix, 28 pour cent ; ce dernier a été déclaré adjudicataire.

2e lot. — Articles de mercerie : Le devis était de 1.500 francs, trois soumissionnaires se sont présentés : MM. Thomas Leusay, de Roubaix, 5 pour cent de rabais ; Fournier et Gransir, de Roubaix, 8 pour cent ; Veuve Lamblin et Tribouillet, de Roubaix, 6.10 pour cent; MM. Fournier et Gransir ont été déclarés adjudicataires.

Nous lisons dans le procès-verbal de la dernière séance du *Comité flamand de France* :

« M. l'abbé *Leuridan* a présenté au Comité la copie et l'étude d'une série de neuf documents extrêmement curieux, qui ont trait à Yolande de Bar, épouse et veuve de Robert de Cassel, chef de la branche cadette des comtes de Flandre.

» Il était, par l'étendue et la richesse de ses possessions comme par les vastes domaines de sa femme, l'un des plus puissants seigneurs féodaux de l'époque. Yolande tenait à Cassel, à Warneton et à son château du bois de Nieppe une cour dont tous les chroniqueurs ont vanté la magnificence.

» Yolande fut soixante ans dame de Cassel. Le souvenir de la vie et du lustre qu'elle donna à cette ville et à la Flandre-Maritime qu'elle possédait en grande partie, s'est perpétué jusqu'à nous.

» Aussi n'est-on point médiocrement surpris de voir la comtesse solliciter, en 1362, du pénitencier du pape l'absolution de l'excommunication encourue, « pour avoir fait forgier fausse monnoie sur l'enseigne de France. »

» Yolande eut plus de peine à se faire relever de l'excommunication qui l'avait frappée pour avoir ordonné la mort de Raoul de Bonnecy, chanoine de Verdun. Huit pièces données par M. Leuridan, ont trait à cette affaire et les détails qu'elles présentent peignent sur le vif les mœurs de l'époque. »

Une mauvaise plaisanterie. — Il n'est question en ce moment dans un quartier de Roubaix que d'une plaisanterie de très mauvais goût dont a été victime un domestique d'un des premiers fabricants de la ville. Il y a quelques jours, une dépêche adressée à M. le commissaire central, et venant d'une commune avoisinant Gand, annonçait le décès de la mère du domestique en question ; l'adresse de celui-ci était inconnue de la famille. Un agent porta le télégramme à l'intéressé. Le domestique et sa femme achetèrent une toilette de deuil et partirent pour Gand le jour même.

Quel ne fut pas leur étonnement, là-bas, d'être reçus par leur mère qu'ils croyaient morte! De retour à Roubaix, ils firent part à leur patron de la mystification dont ils avaient été victimes, et une enquête a été aussitôt ouverte.

Une maison mise au pillage. — Dans la soirée de lundi, trois jeunes gens, Arthur Plachy, Alphonse Jouen et Emile Thierry qui avaient gaiement passé la journée se présentaient chez M. François Joncker, rue Pierre-de-Roubaix. Le cabaretier leur refusa à boire. Les trois amis le frappèrent brutalement et lui arrachèrent ses vêtements. La sœur de M. Joncker ayant voulu intervenir fut fort maltraitée. Puis les vauriens démolirent tout ce qui se trouvait dans le café. Pour compléter leur besogne ils sortirent, et, au moyen de pavés ramassés dans la rue, ils bombardèrent la façade : porte, fenêtres, tout vola en éclats. Les chenapans prirent la fuite, mais ils s'arrêtèrent devant l'habitation de M. Prosper Braye, employé de commerce, où ils brisèrent les vitres. Ils ont été rejoints par les agents et conduits au dépôt du 3e arrondissement.

Vol d'une montre. — M. Gustave Marescaux, habitant au Raverdi, s'étant absenté lundi soir, des malfaiteurs s'introduisirent chez lui en fracturant la porte de la cour, et volèrent une montre en argent avec chaîne. On n'a pu retrouver la trace des coupables.

Un accident rue d'Isly. — Mardi matin, un ouvrier nommé Henri C.... occupé chez M. Debouvre, brasseur, rue d'Isly, a fait une chute assez grave. Il était monté sur une échelle double; il voulut la faire avancer sans en descendre, mais il perdit l'équilibre et fut projeté sur le sol. Un médecin a constaté des contusions multiples et l'a fait reconduire chez lui, rue de Seubise.

Un conducteur blessé. — Un charretier âgé de trente ans, M. Arthur Durand, au service de M. Collin, entrepreneur à Lille, se trouvait, lundi soir, sur le siège de sa voiture, dans la rue du Grand-Chemin. Près du pont de Mouveaux, il fut pris d'un étourdissement et renversé sur la chaussée. Transporté par des passants à l'estaminet du Pré Catelan, il reçut les soins de M. Tailliez, pharmacien. Le blessé avait, au-dessus de l'œil, une plaie profonde qui mettait à nu l'os frontal. Après un premier pansement, on l'a reconduit chez lui, rue de Naples.

Un blessé, rue de la Gare. — Un ouvrier tisserand, âgé de 55 ans, M. Louis Beckmann, a fait une chute lundi soir, rue de la Gare. Le pauvre homme se trouvait dans l'impossibilité de faire un pas, on le transporta chez Mme Vanhuffel, cabaretière, à l'angle de la rue des Champs où le docteur Duriez constata une fracture de la jambe gauche. Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

La soirée de lundi a été féconde en rixes de toutes espèces. A l'estaminet Sarazin, rue Bernard, un peintre, nommé Hippolyte Nuyttens, entrait en état d'ivresse. Il chercha d'abord querelle au cabaretier qui voulut le mettre dehors; puis, tournant sa colère contre les consommateurs, il voulut les assommer à coups de chaise. Dans l'ardeur de la lutte plusieurs carreaux ont été brisés, et Nuyttens s'est fait à la main une blessure profonde. Rue Jacquard, une scène du même genre s'est produite chez M. François Capelle, cabaretier. Un plafonneur, Emile Namurois, ne parvenant pas à se faire ouvrir la porte, enfonça la vitrine à coups de poing. Inutile de dire que les héros de ces exploits ont été conduits au dépôt de sûreté.

Une arrestation, rue de la Gare. — Une femme de mœurs douteuses, Suzanne D..., a été arrêtée lundi soir, rue de la Gare.

La société le « Poisson d'Or ». — Dans sa séance du 25 janvier, la société le *Poisson d'Or*, établie chez M. Oscar Lefebvre, rue de l'Alma, a renouvelé sa commission qui est ainsi composée :

Doyen, MM. Aimé Boudry : président, Victor Deplechin : vice-président, Pierre Ragan ; secrétaire, Paul Hoodendhal ; secrétaire-adjoint, Charles Haubourdin ; trésorier, François Egels ; commissaire, Séraphin Hermonse ; sous-commissaire, Jules Deverser ; porte-drapeau, Emile Héber.

Elle a aussi décidé de prendre part aux concours de Lille, Douai et Dunkerque.

Refuge de Nuit. — On nous communique les notes suivantes :

« La société de tir à la perche, du Raverdi, a fait parvenir 15 fr. 50 produit d'une collecte faite par M. Edmond Debœsère, au banquet de la fête Saint-Sébastien.

» Le comité, dans sa réunion de lundi, a décidé qu'il ne sera demandé des souscriptions, qu'avec des listes portant la signature du président et du secrétaire et portant le cachet de l'œuvre.

» Les membres du comité, qui n'ont pas encore rendu leurs listes de souscriptions, sont priés de les faire parvenir sans retard chez M. Despatures, trésorier, 18, rue de la Fosse-aux-Chênes.

» M. Léon Riger, 51, rue Sébastopol, a fait parvenir : 2 camisoles vineux, 6 cache-nez flanelle et 1 douzaine chaussettes. »

— Voici la liste des professions des hommes recueillis hier au refuge de nuit :

Journaliers, 5; fileurs, 3; charpentiers, 3; tisserands, 3; fondeurs, 2; boulanger, 1; mécaniciens, 3; tailleur d'habits, 1; charron, 1; chapelier, 1; cordonnier, 1; cultivateur, 1; domestique, 1; charretiers, 2. Total 28.

Chapelle de la Visitation Sainte-Marie, boulevard de Strasbourg, n° 128. Jeudi 29 janvier, fête de Saint-François de Sales, à 7 heures 1/2, messe solennelle avec exposition du Très-Saint-Sacrement; à 4 heures, salut avec sermon par M. le Chanoine Mortreux, doyen de Quesnoy-sur-Deûle. Indulgence plenière.

Wattrelos. — *Blessé par une scie.* — Un jeune homme de 22 ans, nommé Aimable Vandierdonck, aiguisait lundi après-midi, une scie fixée à un étau. Tout à coup l'instrument se rompit, et plusieurs éclats volèrent à la figure de l'ouvrier, qui fut blessé à l'œil droit et au front. Les blessures n'offrent pas de gravité, mais elles nécessiteront un traitement spécial de plusieurs semaines.

— *Tombée dans une cave.* — Une femme de 54 ans, Mme Lucie Cappaert, était descendue dimanche soir à la cave, sans lumière. Elle remontait, chargée d'un pot en grès, lorsqu'elle fit un faux pas et dégringola dans le vide. Elle fut relevée sans connaissance. Mme Cappaert s'est fracturé la jambe gauche.

— *Mordu par un chien.* — Un enfant de six ans, Henri Delespaul, dont les parents habitent la frontière, avait été envoyé en courses à Wattrelos, dans l'après-midi de lundi. Sur la route d'Herseaux, il fut attaqué par un molosse que l'on suppose atteint d'hydrophobie. L'animal, qu'on n'a pas su atteindre, fit à l'enfant plusieurs morsures. Le petit blessé a été conduit à Courtrai, mardi matin, pour y être examiné par un médecin.

— *Un vol.* — Dans la soirée de lundi, un vol de vêtements a été commis chez M. François Dejaegher. Celui-ci se trouvait dans un estaminet voisin de son habitation, lorsqu'un inconnu entra dans le café et, après y avoir passé quelques instants, sortit précipitamment. Le quidam revint peu après. M. Dejaegher, de retour chez lui, s'aperçut qu'on avait pénétré dans sa chambre : des traces de pas étaient fraîchement empreintes sur le plancher; plusieurs vêtements neufs avaient disparu. M. Dejaegher retourna en toute hâte au café, mais l'inconnu — probablement le voleur — ne s'y trouvait plus.

Leers. — *Une agression nocturne.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, un tisserand, M. Louis Romens, a été attaqué, au hameau du Gibraltar, par Henri Bauwens, qui l'a renversé et roué de coups.

Aux cris poussés par la victime, sa femme accourut, mais ne parvint pas à dégager son mari. Elle appela au secours. Un voisin, Théophile Havrin, arriva à son tour.

Il essaya de séparer les combattants ; mal lui en prit : l'agresseur le mordit et lui enleva net la moitié du petit doigt de la main droite.

Le blessé a reçu les soins de M. Triboux, docteur, qui a déclaré les blessures de Louis Romens, peu graves.

Plainte a été portée. Les motifs de cette agression sont inconnus.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses*.

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

28 janvier 1805. — Lettre de M. Dieudonné, préfet du Nord, au sujet de la chute des étoffes en laine du pays, qu'il attribue au régime de liberté illimitée : « La sagesse des règlements avait inspiré la plus grande confiance au commerce français et étranger; partout on faisait usage des étoffes de Lille, Tourcoing et Roubaix. La mode de ces étoffes est passée avec les règlements qui en assuraient la solidité. On ne porte plus de camelots, de calmandes, de bouracans; on a presque oublié jusqu'au nom des crépons, des polimis, des picotés, des quinettes, etc. » — Notre population laborieuse chercha dans la filature de coton un aliment que lui refusait la draperie. Elle s'adonna à la confection des naukins et des naukinettes dont la production fut immense. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 13),

28 janvier 1831. — Dans la nuit du 28 au 29 le feu se déclare dans le séchoir de la maison Descat-Crouset. En moins d'un quart d'heure toutes les pompes sont en jeu et l'on parvient en peu de temps à se rendre maître de l'incendie qui devenait menaçant.

M. Descat-Crouset reconnut le service que nos braves pompiers lui avaient rendu en cette circonstance par le don d'une belle médaille en or, portant cette légende :

« Aux sapeurs-pompiers de la ville de Roubaix,
» Descat-Crouset et sa famille reconnaissants.
» Décernée en février 1831.
» L'expérience et l'intrépidité de ce corps distingué ont préservé notre établissement d'une destruction totale dans la nuit du 28 au 29 janvier 1831. » (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 204).

TOURCOING

Les fourneaux économiques. — *Une lettre de Mgr l'archevêque de Cambrai.* — M. le Maire de Tourcoing a reçu la lettre suivante du vénérable Archevêque de Cambrai :

« ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI

» Cambrai, le 26 janvier 1891.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous m'informez que l'on organise, à Tourcoing, des fourneaux économiques, pour assister plus efficacement les malheureux qu'a multipliés un long et rude quartier d'hiver ; vous me demandez en même temps, Monsieur le Maire, de dispenser de toute abstinence religieuse les gens pauvres, *dans l'usage qu'ils feront des aliments distribués à ces fourneaux*.

» Bien volontiers j'accorde cette dispense pour tous les jours d'abstinence ecclésiastique de cette année, *le vendredi-saint excepté*.

» En félicitant et en remerciant les autorités tourquennoises de leur industrieuse et charitable entreprise, je m'y associe par la modeste offrande ci-jointe.

» Recevez, M. le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

FEUILLETON DU 29 JANVIER 1891. — N° 90

LE CRIME D'UNE SAINTE

Grand roman inédit

CINQUIÈME PARTIE

VII

Avant la bataille

C'était l'illustre, le merveilleux, l'unique Théâtre Cocherat.

Florimond avait pris les devants, afin de choisir une place convenable à l'érection du colosse et de solliciter de M. le maire l'autorisation d'afficher et d'annoncer pour le lendemain la représentation, pour laquelle Mme Gervais lui avait expressément recommandé de solliciter la présence de Corvol et de ses invités.

— Vous voyez! avait murmuré à l'oreille de Goëland l'incorrigible gamin de Paris. J'avais deviné tout à l'heure. Et c'est bien la diversion dont je parlais qu'elle médite!...

Tandis que les amis de Mme Gervais l'aidaient ainsi à préparer son mystérieux projet, Corvol, rassuré, était revenu tout à ses invités.

L'après-midi était déjà assez avancée. Deux heures sonnaient.

Mais le château, en habile maître de maison qu'il était, avait soigneusement médité le programme des distractions qu'il comptait offrir à ses hôtes.

Il fit un signe à un des domestiques.

Dix secondes après, un garde-chasse parut.

— Etes-vous prêt, Martial ? demanda Corvol.

— Quand monsieur sera disposé. Mes rabatteurs ont levé une dizaine de chevreuils, et quant aux faisans et aux lapins, il y en a peur sûr bien plus que ces messieurs n'en tireront en un mois.

— Comment ! exclama le préfet... Une partie de chasse au mois de juin !...

— Nous, des fonctionnaires ?... fit à son tour, non sans pointe de regret dans son intonation, le Procureur de la République.

— Soyez tranquilles, messieurs, vos consciences de magistrats seront à l'abri de tout reproches... reprit Corvol en souriant. Vous ne savez peut-être pas que le domaine des Charmerettes comprend des tirés clos de murs, aussi vastes que ceux de Marly... C'est là, malgré la saison, que nous allons pouvoir massacrer le gibier dont ce bon Martial nous annonce la présence ; et comme voilà près de dix ans qu'on n'a tiré un coup de fusil dans ces taillis-là, je pense vous répondre que vous y trouverez de quoi brûler votre poudre...

— Hourrah pour M. Corvol !... fit le colonel, résumant dans cette exclamation le sentiment de tous les convives.

— Demain, messieurs, poursuivit ce dernier, je vous réserve, si vous le voulez bien, une autre distraction...

— Quelle qu'elle soit, reprit le préfet elle aura du mal, mon cher M. Corvol, à être au niveau de celle que vous nous offrez aujourd'hui.

— Ce sera, cette fois, une partie de pêche... L'étang de Kerliou, qui fait également partie du domaine, n'a pas été vidé depuis près de dix années... Il passe pour un des plus poissonneux de la contrée.. c'est vous dire que nous pouvons compter sur une pêche miraculeuse.

A cette nouvelle et alléchante perspective, l'enthousiasme ne connut plus de bornes.

— Maintenant, messieurs, en chasse ! dit Corvol.

Deux immenses breaks attendaient devant le perron les chasseurs et les dames, qui accompagnaient ces messieurs jusqu'à l'endroit où ils devaient mettre pied à terre pour accomplir leurs prouesses.

Naturellement Madeleine accompagnait ses invités.

Elle semblait très-calme, très-gaie même. Personne ne se serait douté des terribles émotions qui gonflaient sa poitrine.

La chasse fut une véritable hécatombe.

Sept chevreuils, soixante-dix faisans et un nombre incalculable de lapins furent portés le soir au tableau par le digne Martial.

Le dîner fut d'une cordialité charmante. La maîtresse de la maison y fit preuve d'une telle liberté d'esprit, et d'une telle bonne grâce vis-à-vis de tous ses convives que Corvol se surprit une fois de plus à se demander si tant d'impassibilité ne cachait pas quelque embûche.

Les fatigues de la journée avaient mis sur les dents la plupart des hôtes du château, et comme celle du lendemain contenait un programme pour le moins aussi rempli, il fut convenu qu'on se retirerait de bonne heure.

— D'autant plus, fit le docteur Bonardel, que demain soir nous allons à la comédie, et que vraisemblablement nous nous coucherons tard...

— Quelle comédie ? demanda Corvol.

— Comment ! reprit le vieux médecin, mais celle à laquelle nous a conviés le directeur qui est venu vous demander de dresser son théâtre sur la grande place..., Un théâtre superbe, ma foi... Je l'ai vu construire pendant que vous chassiez...

— C'est vrai ! fit Corvol. Je l'avais oublié.

— Mais lui ne vous oublie pas... Et, comme il m'avait reconnu pour un des hôtes du château, il m'a bien recommandé de vous rappeler votre bonne promesse et celle de vos invités.

— Nous n'aurons garde d'y manquer.

— Alors, bonsoir ! fit le brave homme en se retirant après avoir embrassé Madeleine.

Après le départ du docteur, chacun se retira dans son appartement.

Corvol eut un mouvement pour suivre Madeleine.

Mais une réflexion l'arrêta.

— Non ! fit-il en lui-même. Pas aujourd'hui !...

Et, après avoir baisé la main de sa femme, il se retira dans son appartement.

Rentrée dans sa chambre, Madeleine resta un moment sous le coup d'une prostration complète.

Au milieu de cette grande pièce solitaire, elle se trouvait en quelque sorte comme une étrangère, ne semblant pas reconnaître les meubles qui l'entouraient, les objets familiers qui étaient à sa portée.

Sa chambre nuptiale !... Elle était dans sa chambre nuptiale !...

Et, tout à l'heure, Corvol pouvait y apparaître, franchir le seuil en maître !...

Elle ne comprenait pas que cela fut possible.

Poussée par un sentiment instinctif, tout à coup, brusquement, elle se précipita vers la porte et poussa les verrous.

Puis décrochant un petit poignard génois, souvenir rapporté par son père, suspendu à côté de la cheminée, elle le plaça sur la table, à portée de la main.

Si un danger surgissait, elle saurait y échapper même si ce danger lui venait de Corvol.

— Je le tuerai, pensa-t-elle... Et je me tuerai ensuite !...

Cependant elle restait droite, immobile, presque incapable de penser.

Incapable même de rêver à l'absent.

Un léger incident la ramena à la réalité.

En retirant machinalement un de ses gants, Madeleine vit tomber un petit papier plié.

Elle se rappela que dans la journée, Florimond lui avait adroitement remis un billet qu'elle avait caché dans son gant.

Depuis il lui avait été impossible de l'ouvrir et de le lire.

La présence soit de Corvol, soit de Mme Hardouin, soit de quelques-uns des hôtes du château ne lui avait jamais laissé un moment de solitude.

Elle s'était impatientée de ce retard, pensant que sans doute il y avait là pour elle un mot de consolation, un adieu de Robert peut être, une réponse à la lettre désolée qu'elle lui avait laissée.

Enfin, elle était seule, et, si ce billet lui apportait une nouvelle douleur, une nouvelle angoisse, personne au moins ne verrait ses larmes et ne serait témoin de son désespoir.

Elle ramassa vivement le papier, le déplia, et s'approchant de la lampe placée sur la cheminée, elle lut :

« Ma chère enfant,

» Nous veillons sur vous. Ne perdez pas courage.

» Il faut que Robert vous voie ce soir.

» Quand vous serez seule dans votre chambre, quand tout dormira dans le château, approchez un instant votre lampe de la fenêtre.

» Ce signal indiquera qu'il peut venir jusqu'à vous sans danger.

» Votre mère vous bénit, mon enfant. Espérez...

» Marthe Gervais. »

En lisant ces mots le cœur de Madeleine battit à rompre sa poitrine...

Elle dut étendre la main et s'appuyer sur la table.

Elle chancelait.

Quoi !... Espérer !... Mme Gervais lui criait d'espérer !...

Et Robert allait venir !... Il voulait lui parler !...

Quelle résolution ses amis avaient-ils donc prise ?...

Oubliaient-ils ce qu'elle disait dans sa lettre au bien-aimé qu'elle abandonnait, que Corvol consentait à ne pas faire arrêter le forçat évadé, si celui-ci disparaissait à jamais.

Refusait-il donc d'accepter le sacrifice suprême qu'elle lui avait fait, en reprenant sa place auprès de l'infâme.

Eh bien !.... oui !.... Il avait raison de refuser. Et quoi qu'il eût résolu, ils seraient deux à l'accomplir.

Alors elle entr'ouvrit la porte de sa chambre et s'assura que le calme et le silence régnaient dans le château.

Elle jeta un coup d'œil sur la pendule. Il était une heure du matin.

(*A suivre.*)

Pierre Decourcelle.